

Doctorat : revalorisation, évaluation, insertion... les enjeux 2023 avec S. Pommier (RNCD)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°275178 - Publié le 25/01/2023 à 15:09

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 27/01/2023 à 08:46



Sylvie Pommier - © D.R.

« Avec l'annonce de la revalorisation des contrats doctoraux à 2044 € bruts, nous n'atteignons pas encore les 30 % prévus par la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), mais c'est progressif sur les prochaines années et l'objectif sera atteint en 2026. Le changement majeur qu'a annoncé Sylvie Retailleau, c'est l'alignement des rémunérations de tous les doctorants qui ont un contrat doctoral de droit public. »

C'est ce que déclare [Sylvie Pommier](#), présidente du RNCD (Réseau national des collèges doctoraux), dans un entretien à News Tank, le 20/01/2023.

« C'est important : la revalorisation concerne tous les contrats doctoraux de droit public, y compris ceux qui avaient déjà été signés avant la publication de l'arrêté. Il faut maintenant voir si l'enveloppe sera suffisante pour couvrir non seulement les contrats qui ont été signés sur la masse salariale "État", mais aussi ceux qui sont déjà engagés sur d'autres ressources, avant cette revalorisation. »

« Quand on a des contrats de recherche avec l'ANR (Agence nationale de la recherche) ou l'Europe, il peut y avoir des moyens prévus pour financer les travaux de recherche qui pourraient être, dans certains cas, réaffectés à cette revalorisation, mais dans de nombreux cas (contrats doctoraux des ENS (École normale supérieure), régions, de la Fondation pour la recherche médicale), il n'y a que la rémunération qui est prise en charge. Nous sommes dans l'attente de précisions sur la manière dont la revalorisation pourra être financée. »

Cet entretien revient sur les enjeux de revalorisation, de la réforme de l'évaluation de la recherche, mais aussi de l'insertion et de l'année préparatoire au doctorat.

Insertion des docteurs : « Nous attendions avec beaucoup d'impatience la publication de la note flash du Sies »

La présidente du RNCD s'exprime au sujet de la note du Sies « Faible impact de la crise sanitaire sur l'insertion à trois ans des docteurs », parue le 25/10/2022. Cette note indique notamment : « En décembre 2021, trois ans après l'obtention de leur doctorat en 2018, 92 % des docteurs occupent un emploi, soit un taux d'insertion comparable à celui des diplômés de 2016 (93 %) au même moment de leur parcours professionnel ».

« Nous attendions avec beaucoup d'impatience la publication de la note flash du Sies : nous nous étions engagés à ne rien communiquer sur le devenir des docteurs dans nos établissements jusqu'à ce que ces données soient publiques », dit Sylvie Pommier.

« Je ne sais pas s'il faut dire qu'il y a eu un faible impact. Il y a eu un impact très fort sur le nombre de soutenances, mais pas sur le devenir professionnel de ceux qui ont soutenu. »

Cela étant, nous étions dans une dynamique d'amélioration de leur devenir professionnel qui était assez forte et nous constatons qu'il y a peu de variation entre cette enquête et celle réalisée il y a deux ans. Est-ce un faible impact de la crise sanitaire, ou un impact mais qui intervient dans cette situation d'amélioration ? »

Accéder aux données de l'enquête

Le RNCD souhaite accéder aux données de l'enquête : « L'enjeu qui suit la publication de la note flash du Sies est l'accès aux données consolidées au niveau national de l'enquête IP DOC organisée avec les établissements par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). Elle est très riche en informations, il y a beaucoup plus d'informations que ce qui est présenté dans la note. »

« Nous souhaitons pouvoir travailler sur ces données qui ne sont pour l'instant pas ouvertes, la collecte des données est faite avec le secret statistique. Nos établissements ont été parties prenantes pour la constitution des données, nous pouvons récupérer les données pour chaque établissement, mais pas la base de données complète, même anonymisée. »

« Le doctorat étant le plus haut niveau de diplôme du LMD (Licence Master Doctorat) c'est aussi celui qui compte le moins de diplômés. Seuls une quinzaine d'établissements en France diplôment aujourd'hui plus de 250 docteurs par an.



Une quinzaine
d'établissements en France
diplômement aujourd'hui plus
de 250 docteurs par an »

Compte tenu du taux de réponse, de la diversité disciplinaire et de l'emploi d'environ un tiers des docteurs à l'étranger (qu'il faut distinguer des autres pour le calcul des rémunérations médianes), il est quasi impossible d'avoir des statistiques valables en dessous de cet effectif de 250. D'où notre volonté de pouvoir exploiter les données consolidées au niveau national. C'est un travail qui importe aussi à Résosup. »

« Les résultats des enquêtes doivent être communiqués largement, aussi pour aller contre les idées reçues qui continuent de se propager sur le doctorat et qui

ne pourront évoluer que face aux faits. »

Année préparatoire au doctorat : un sujet « qui ne fait pas consensus » au RNCD

Interrogée sur le recours aux années préparatoires au doctorat dans le supérieur, pour permettre de commencer un travail de recherche avant l'inscription en doctorat, Sylvie Pommier contextualise.

« Le sujet de l'année préparatoire au doctorat est souvent avancé dans les domaines où les thèses sont plus longues. L'idée est qu'on arriverait mieux à les financer jusqu'au bout, à contrôler leur durée si on avait mieux précisé la question de recherche en amont de la première inscription en doctorat. Cependant, cela revient aussi à ajouter une année non sanctionnée par un master, non intégrée au doctorat et de ce fait non financée. »

« Au niveau du RNCD, je ne pense pas que le sujet de l'année préparatoire au doctorat fasse consensus. »

L'exemple des graduate schools de Saclay

« Au niveau de l'Université Paris-Saclay, nous avons structuré l'établissement en graduate schools, qui associent des laboratoires, des masters et des écoles doctorales et ont notamment pour but de rapprocher le master et le doctorat et d'organiser la formation par la recherche.

Pour nous, il n'y avait pas de raison de créer une année préparatoire entre le master et le doctorat. La distinction entre les masters 'recherche' et 'pro' a disparu, mais il n'empêche que des masters constituent plus que d'autres une préparation à la recherche. Le modèle du PhD (Philosophiæ doctor)track, avec un tuteur personnel, un accès privilégié aux laboratoires, la première définition du sujet, des recherches préliminaires, et l'entame de l'état de l'art, nous paraît pertinent. Mais cela peut être fait dans le cadre d'un master et ainsi valorisé par un diplôme national. »

« Il n'y avait pas de raison de créer une année préparatoire entre le master et le doctorat »

Comprendre la genèse du sujet de thèse

Pour la présidente du RNCD, « ce qui est au cœur de la différence entre grands domaines disciplinaires, par exemple sur la durée des thèses, la plus grande facilité à trouver des financements, ou encore la continuité entre master et doctorat, ne tient pas qu'aux usages des disciplines mais est lié à la manière dont se fait la genèse du sujet de la thèse. »

« Entre les situations où les encadrants proposent le sujet et la démarche, par exemple quand ils recrutent un doctorant pour un projet ANR (Agence nationale de la recherche) et celles où les candidats viennent avec leur sujet et recherchent un directeur de thèse pour les accompagner, il existe tout un continuum avec un degré de co-élaboration du sujet plus ou moins fort entre le directeur de thèse et le doctorant. Il faut tenir compte de ces différences de fond pour organiser le lien entre master et doctorat. »

De la définition du sujet

Sylvie Pommier présente deux cas, en fonction de la manière dont est présentée le sujet :

« **Lorsque le sujet est prédéfini par l'encadrant**, les doctorants doivent s'approprier la question de recherche, faire leur bibliographie pour, notamment, placer leurs travaux dans le contexte scientifique, mais ils ont normalement l'assurance que leur question de recherche est originale et pertinente puisque celui-ci a été proposé par un encadrant dont les propres travaux s'inscrivent dans ce domaine.

Cerner la question de recherche leur prendra donc moins de temps et la thèse pourra être plus courte. En revanche, le renouvellement des thématiques de recherche peut être plus long et les doctorants peuvent avoir moins de motivation et de maturité sur leur sujet que des doctorants qui apportent leur sujet de recherche. »

« **Quand le doctorant amène son propre sujet de thèse**, sa motivation sera naturellement plus forte. Mais il peut y avoir des effets de mode sur le choix des sujets. Il lui faudra naturellement un temps plus long pour cerner la question de recherche et il peut être plus difficile de convaincre des financeurs de financer la thèse. »

CSI : « Les préoccupations portaient surtout sur l'indépendance des membres »

« Lors de la phase de concertation et le passage au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), nous avons entendu des expressions de défiance à l'égard des comités de suivi individuel, à mon avis, principalement du fait d'expériences de mauvais fonctionnement des CSI (Comité de suivi individuel) qui parfois ne respectaient déjà pas le cadre existant, alors même que jusqu'ici leur fonctionnement était peu encadré », déclare Sylvie Pommier, évoquant la concertation concernant l'arrêté du 26/08/2022, modifiant l'arrêté du 25/05/2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

« Les préoccupations portaient surtout sur l'indépendance des membres du CSI, leur risque de collusion ou d'interdépendance avec les encadrants. Lors des concertations menées par le MESR, nous avons des positions qui n'étaient pas complètement alignées avec celles des associations représentantes des doctorants et des docteurs. »

Deux réserves émises par le RNCD : le membre extérieur et la personne spécialiste

« Le première réserve du RNCD portait sur **le membre du CSI "extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse"**. Nous avons bien compris les raisons pour lesquelles cela a été retenu : pour être vraiment impartial, il faut éviter que les membres de comité de suivi appartiennent à une même communauté scientifique, à un même réseau de collaboration que leurs encadrants.

Pour cela, le caractère d'extériorité aux structures (laboratoire, école doctorale, institution) n'est effectivement pas pertinent. Cependant, le terme "extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse" nous paraît mal défini. En conséquence, nous avons proposé de fonctionner avec un questionnaire de liens d'intérêts, pour expliciter les liens des membres du CSI avec l'encadrant et refuser les situations de conflit d'intérêts. »

« L'autre point concerne **la personne spécialiste du domaine de la thèse** : en tant que spécialiste du domaine de la thèse, cette personne connaît normalement le directeur de thèse du doctorant concerné par le CSI. Lors d'une réunion du comité, si des problèmes sont signalés, la personne qui connaît le directeur de thèse sera informée des problèmes existants, ce qui peut limiter la liberté de parole des doctorants. »

Veiller à constituer les comités de suivi dès le début de thèse

« Pour nous, la solution est de veiller à constituer les comités de suivi dès le début de la thèse et de bien informer les doctorants qu'ils peuvent contacter les membres de leur comité en dehors de la réunion annuelle du comité, et que chacun peut être contacté séparément selon les sujets qu'il est le plus à même de traiter. L'expert du domaine pour une question en lien avec les travaux de recherche, la personne externe au domaine de la thèse pour les autres questions. »

« De la même manière, en cas de signalement, se pose la question de la remise du rapport au directeur de thèse, au doctorant et à l'école doctorale, ce qui informe tout le monde. Précisément, quand une alerte est à faire, un signalement à faire remonter, pour un cas de harcèlement par exemple, on alerte l'ED (école(s) doctorale(s)) et le signalement se fait en dehors du rapport remis à l'issue de la réunion annuelle au directeur de thèse, l'ED et au doctorant. »

Réforme de l'évaluation de la recherche : « Un impact direct sur les doctorants »

La réforme de l'évaluation de la recherche, portée au niveau européen par la Coara (Coalition on advancing research assessment), pose des enjeux pour les établissements et l'ensemble de l'écosystème de la recherche. Interrogé à ce sujet par News Tank lors de la publication de l'accord concernant la réforme, Marc Schiltz, président de Science Europe déclarait alors : « La thématique de l'évaluation concerne en tout premier plan les jeunes chercheurs, et ce sont les premiers demandeurs d'une réforme ».

Pour Sylvie Pommier : « Cette réforme a un impact direct sur les doctorants : quand vous avez l'essentiel des publications scientifiques qui se font avec des doctorants, il est clair que la manière dont on évalue la recherche, les laboratoires et les chercheurs titulaires va avoir évidemment un impact sur la façon dont on pense le travail avec les doctorants. »

« Si je prends le cas de l'Université Paris-Saclay, nous avons signalé que les critères pour la soutenance de doctorat devaient être compatibles avec Dora (Declaration On Research Assessment). Il faut bien sûr encourager la publication par les doctorants, mais en encourageant aussi la publication en archive ouverte, et on ne doit pas prendre en compte des facteurs d'impact des revues, de leurs classements etc. au niveau des critères pour autoriser la soutenance.

On souhaite qu'ils publient dans des revues en premier lieu pertinentes, de haut niveau et qui aideront à ce que leurs travaux soit lus, mais les indicateurs de type H-index par exemple, ne sont pas adaptés surtout pour des doctorants qui ont peu de publications. »



Sylvie Pommier

Présidente du Réseau National des Collèges Doctoraux @ Réseau national des collèges doctoraux

Professeure des universités (Puce) @ École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)

Date de naissance : 15/12/1969

Parcours

Depuis avril 2021	Onera (Office national d'études et de recherches aérospatiales) Membre du Haut conseil scientifique
Depuis mars 2021	Réseau national des collèges doctoraux Présidente du Réseau National des Collèges Doctoraux
Depuis décembre 2020	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Vice-présidente du comité de suivi Licence-Master-Doctorat
Depuis mars 2020	Université Paris-Saclay (EPE) Vice-présidente adjointe chargée du doctorat
Septembre 2018 - mai 2019	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Membre du comité de suivi de la loi ORE
Juin 2017 - décembre 2020	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Présidente du comité de suivi Licence-Master-Doctorat
Depuis mai 2017	ABG - Association Bernard Gregory Membre du conseil d'administration de l'ABG- Intelligence et du bureau de l'association
Depuis décembre 2016	Ensa-V (École nationale supérieure d'architecture de Versailles) Membre du CA
Septembre 2014 - mars 2020	Université Paris-Saclay (Comue) Directrice du collège doctoral
Septembre 2012 - septembre 2014	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Vice-présidente recherche et études doctorales
Août 2010 - septembre 2012	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Membre du comité national section 9 - évaluation des unités de recherche, commission pour l'évaluation, la promotion et le recrutement des chercheurs
Janvier 2009 - décembre 2012	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Directrice de l'école doctorale 285
Depuis septembre 2003	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Professeure des universités (Puce)
Septembre 1995 - septembre 2003	CentraleSupélec Professeur assistant
Septembre 1992 - septembre 1995	Safran Aircraft Engines Doctorante Cifre

-

Établissement & diplôme

Depuis 2002	Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie (UPMC) Habilitation à diriger des recherches, Fatigue et rupture
1992 - 1995	Ecole centrale de Paris Doctorat de mécanique
1991 - 1992	Insa Lyon (Institut national des sciences appliquées de Lyon) Titulaire d'un DEA de Génie des matériaux

1989 - 1992

[Centrale Lyon \(École centrale de Lyon\)](#)

Ingénieure

-

Fiche n° 15259, créée le 15/01/2016 à 20:15 - Màj le 09/09/2021 à 18:21



Réseau national des collèges doctoraux - France PhD (RNCD)

Catégorie : Divers public

Général

Date de création	2015
Statut	Association de loi 1901
Missions et objectifs	Favoriser la reconnaissance et la valorisation du diplôme de doctorat. Rassemblant aujourd'hui plus d'une vingtaine d'établissements ou Comue sur le territoire, il contribue à tisser des liens entre les différents acteurs de la formation doctorale et participe à la réflexion actuelle sur la place du doctorat dans et hors de l'université. Ses missions : • Promouvoir les échanges d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions relatives au doctorat dans le cadre de structures de coordination pour plusieurs écoles doctorales au niveau d'un site ; • Favoriser la reconnaissance et la valorisation du doctorat auprès de tous les acteurs publics ou privés des secteurs sociaux-économiques et culturels, aussi bien au niveau national qu'au niveau international.
Présidence	Présidente : Sylvie Pommier Vice-présidente : Christelle Goutaudier

Fiche n° 11804, créée le 09/03/2021 à 12:26 - Màj le 07/02/2022 à 14:34